



Le point sur...

La qualité de vie renforcée avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme

Vous le savez, la défense de notre cadre de vie est l'une des priorités que l'équipe municipale se fixe dans chacune de ses actions.

Le 5 décembre dernier, une étape importante a été franchie avec l'adoption, par le Conseil municipal, de notre nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celui-ci a également été approuvé à l'unanimité par les conseillers territoriaux du Grand-Orly-Seine-Bièvre, le 17 décembre.

Il s'agit d'un document fondamental pour notre ville aux 6000 jardins. Il encadre son développement par des règles d'aménagement

précises, pour les dix années à venir. Un travail très important a donc été fourni par les agents et les élus pour garantir une ville où il fait bon vivre, adaptée aux besoins actuels et aux enjeux futurs.

Plus protecteur, ce nouveau PLU fixe les grandes orientations suivantes : maîtrise de l'urbanisme, sauvegarde de notre identité patrimoniale, végétalisation accrue de nos espaces publics. L'accent est également mis sur l'installation de nouvelles structures médicales et la stimulation de notre économie locale. Pour une ville cohérente, dynamique et attractive !

Bien à vous

Didier Gonzales
Maire de Villeneuve-le-Roi



Prévoir la ville de demain

5 PRIORITÉS POUR NOTRE

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de 1500 pages fixant les règles d'aménagement de la ville. Il organise le développement urbain dans un souci de cohérence, en prenant en compte les besoins des Villeneuvois et les grandes priorités de la ville.

1

PRÉSERVER LE CARACTÈRE PAVILLONNAIRE

L'esprit village de Villeneuve-le-Roi, caractérisé par ses maisons en meulière, ses bâtiments remarquables et ses rues résidentielles, est sanctuarisé.

- ⇒ Sauvegarde de la qualité architecturale de la ville.
- ⇒ « Zone résidentielle protégée » étendue de 9 hectares.
- ⇒ Interdiction de nouvelles implantations industrielles, entrepôts ou garages dans cette zone.



2

MAINTENIR UN HABITAT DE QUALITÉ

Le PLU assure un cadre de vie harmonieux et durable. Il veille également à l'étalement urbain limitant tout projet de bétonnage, comme cela a pu être le cas dans les années 1960-1980.

- ⇒ Interdiction d'urbaniser une parcelle à 100%, pour préserver les jardins.
- ⇒ Respect des espaces pour assurer le bon-voisinage.

QUALITÉ DE VIE

3

PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

7 parcs et jardins ont été créés depuis 20 ans. Le PLU poursuit dans cette voie en reprenant le Plan Vert, adopté à l'unanimité, lors du conseil municipal du 9 juin 2023. Il répertorie les grands enjeux liés à la transition écologique et sanctuarise des secteurs qui seront dédiés à la nature.

- ⇒ Lutte contre l'artificialisation des sols par la végétalisation et la désimperméabilisation.
- ⇒ Création de 6 nouveaux parcs résilients en Bord-de-l'Eau : espaces de respiration luttant contre les inondations et favorisant la biodiversité.
- ⇒ Développement des liaisons douces et de la trame verte.

4

RENFORCER L'OFFRE DE SOINS ET L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Le PLU joue un rôle clé dans la lutte contre la désertification médicale. Il agit aussi sur la qualité des services de proximité et de l'offre commerciale.

- ⇒ Protection des lieux commerçants pour éviter toute autre transformation : rues De Gaulle, Caillat, de la Mairie, places de la Gare et République.
- ⇒ Soutien à l'installation des professionnels de santé. Inscription du projet de maison de santé dans le quartier de la gare.





Raménagement de la place de la Gare

⇒ Le projet fera la part belle aux circulations piétonnes ainsi qu'à la végétation. La place doit devenir un espace de convivialité et d'attractivité commerciale. Un pôle médical est également prévu.

⇒ Le projet fait l'objet d'une longue procédure réglementaire. L'enquête publique vient de se terminer.



Redynamisation du Coeur de Ville

⇒ Au-delà de la reconstruction de la halle du marché dans une architecture harmonieuse, il s'agit de recréer un quartier animé et organisé autour d'une nouvelle place, avec commerces et équipements de qualité.

⇒ Ce projet bénéficie du soutien de la Métropole du Grand Paris et de la Région Ile-de-France.



Le Plan Local d'Urbanisme a été réalisé en concertation avec les Villeneuvois. Une enquête publique a eu lieu entre le 19 août et le 18 septembre 2024.



AVIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE- ENQUÊTEUR

“ Ce projet présente bien un intérêt général et un atout pour que la commune de Villeneuve-le-Roi puisse poursuivre son légitime développement. Sur le plan environnemental, le projet est positif, en ce qu'il vise à protéger le cadre de vie des habitants. ”

LE PLU
EN VIDÉO

Chaque semaine, l'actualité en vidéo est à retrouver sur :

- Les comptes Facebook et Instagram de la ville
- La newsletter - Inscription sur villeneuve-le-roi.fr
- Le compte officiel Youtube

